

«Nous ne pouvions plus nous taire»



Thierry Parel

Antonio Hodgers (g.) et Anne Emery-Torracinta sont les seuls membres de gauche de l'exécutif.

Asile L'expulsion d'un enfant scolarisé à Genève a choqué Anne Emery-Torracinta et Antonio Hodgers. Les édiles appellent à un droit d'asile plus humaniste.

Raphaël Leroy

raphael.leroy@lematindimanche.ch

Lundi, le petit Lulian (prénom d'emprunt) n'a pas pu fêter l'Escalade comme ses camarades de classe. Le 9 décembre à l'aube, la police genevoise est venue le chercher avec sa famille, direction le Kosovo par vol spécial. Lulian a pourtant vécu le pire: sa mère a été violée sous ses yeux il y a sept ans. À son arrivée en Suisse, le jeune garçon était muet. Alors qu'il commençait à reprendre un semblant de vie normale, il a dû repartir brutale-

ment. Choqués, la cheffe du Département de l'instruction publique (DIP) Anne Emery-Torracinta et son collègue Antonio Hodgers disent leur colère.

Vous estimez que ce renvoi est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Pourquoi?

AET: Depuis la rentrée scolaire, il y a eu au moins quatre cas où des familles ont été soit séparées, soit expulsées malgré des enfants très fragiles. Le cas de Lulian est tristement emblématique.

Des gens ont pleuré au DIP après ce renvoi. On ne respecte pas les droits de l'enfant. La femme socialiste et la responsable du DIP que je suis ne peuvent accepter cela.

AH: Absolument. Trop c'est trop. À chaque cas, Anne et moi avons demandé à voir le dossier. On nous explique que la marge cantonale est extrêmement faible. Depuis dix ans, c'est une logique bureaucratique qui domine à Berne. La Suisse est l'un des pays les plus sévères en matière d'asile. Si

j'étais arrivé aujourd'hui en Suisse avec ma famille, nous aurions été expulsés, contrairement à il y a 35 ans.

«Des gens ont pleuré au Département après ce renvoi. On ne respecte pas les droits de l'enfant»

Anne Emery-Torracinta,
conseillère d'État chargée
de l'Instruction publique

La loi est la loi. Que faire?

AET: Il y a toujours une marge de manœuvre, d'interprétation. Dans les années 90, Genève ne renvoyait pas d'enfants durant l'année scolaire. Nous aimerions perpétuer ce principe qui est aujourd'hui bafoué.

AH: Nous voulons exprimer à Berne que l'administration doit appliquer avec bon sens et humanisme les accords de Dublin, qui régissent le droit d'asile. Ce traité n'est pas idéal, mais son article 17

donne à la Suisse la possibilité de déroger aux expulsions pour des raisons humanitaires, de compassion et de regroupement familial. L'enjeu est là.

AET: Berne doit aussi plus se fier aux cantons. Ce sont eux qui connaissent la réalité du terrain.

Et si Genève désobéissait?

AH: Ces réfugiés rentreraient alors dans le processus ordinaire d'asile. Ce serait à la Suisse de les prendre en charge. La Confédération pourrait ensuite demander à Genève de payer.

Cela serait-il supportable pour les finances du canton?

AH: Bien sûr, ce sont des sommes dérisoires. On parle d'une dizaine de cas par an où la machine bureaucratique confine à l'absurdité. Comme lorsqu'un père est séparé de sa famille ou qu'une fratrie est divisée.

Vous le souhaitez?

AET: Moi, je n'ai pas de problème à dire que Genève devrait résister. Comme le fait le canton de Vaud. Mais résister en interpellant Berne. Parce que la responsabilité *in fine* est là-bas.

AH: Les Genevois ont une tradition humanitaire. Nous souhaitons être dans cette ligne issue des Lumières. La marge est étroite, mais il faut l'utiliser.

Dites cela à votre chef de la sécurité, Pierre Maudet!

AET: Au Conseil d'État, personne ne se réjouit de tout cela.

AH: C'est clair que nos convictions et nos parcours nous amènent aujourd'hui à être plus explicites que le reste du collège. Genève ne doit pas être un élève zélé de politiques fédérales que sa population a refusées. Face au cas de Lulian, nous ne pouvions simplement plus nous taire. ●